

Le très hon. M. Gardiner: Vous n'y êtes pas du tout. M. Stevens a été expulsé du Gouvernement, à cause de son attitude sur cette question.

M. Diefenbaker: Pour récompenser les puissances d'argent du généreux appui qu'elles leur avaient accordé en 1935, mes honorables amis ont soumis la question aux tribunaux en 1936. Je veux savoir si le Gouvernement accepte les vues des 2,400 marchands de la Saskatchewan qui composent l'Association des marchands détaillants. Cet organisme a dit que les petites entreprises sont menacées. Je veux savoir si l'on a songé à rédiger les modifications nécessaires pour parer à un tel danger.

Le ministre de la Justice dit que si les choses vont mal, on prendra les mesures voulues. Il a fallu seize ans au gouvernement pour faire ce qu'il fait maintenant. J'espère seulement qu'au nom des consommateurs du Canada on nous donnera l'assurance qu'il ne sera pas permis de la pratique de l'article sacrifié, nuisible aux marchands détaillants et particulièrement aux consommateurs, menace l'économie de notre pays. C'est pourquoi le député de Kamloops a posé sa question. C'est la question que se posent les consommateurs au pays. Ils veulent savoir si cette mesure législative protégera les intérêts du consommateur plutôt que d'assurer de nouveaux droits aux gros commerçants.

L'hon. M. Garson: Je tiens à élucider un seul point. Je crois que le député de Lake-Centre reconnaîtra qu'un des principaux objets de la mesure législative présentée par le gouvernement Bennett à la suite des constatations de la commission Stevens sur les écarts des prix a été l'article 498A du Code criminel et que cet article a été mis à l'épreuve devant les tribunaux, qu'il a été jugé constitutionnel et qu'il fait maintenant partie de nos recueils de lois où il peut servir à atteindre l'objet pour lequel il a été prévu.

M. Fulton: Je puis sans doute me tromper; mais je ne me rappelle pas que le ministre de la Justice ait affirmé que l'article 498A ait jamais été appliqué. Puis-je remémorer au ministre que cet article a été incorporé au recueil de nos lois en 1935? Ce sont les conditions économiques régnant en 1934 et en 1935 qui ont provoqué l'enquête Stevens et, plus tard, la création de la commission d'enquête sur les écarts de prix; mais qui oserait affirmer que les horribles abus entachant la pratique des articles sacrifiés ont été supprimés, en 1935, du jour au lendemain? Tout vaniteux que soient mes honorables amis, tout persuadés qu'ils soient de leur mérite,

j'hésite à croire qu'ils se risqueraient à dire qu'il leur a suffi d'être élus, en 1935, pour remédier en un tournemain aux conditions existantes.

Nous sommes fondés à croire que ces conditions n'ont pas changé. L'une des choses qu'a faites ce nouveau gouvernement, a été de trainer devant les tribunaux la loi des pratiques équitables, adoptée par le gouvernement Bennett, dans le dessein de la faire abolir. Nous sommes donc fondés à supposer que les conditions économiques de l'époque se sont maintenues, comme les faits d'ailleurs le prouvent, pendant quatre années encore, jusqu'à la guerre de 1939. Si l'article 498A était bien la panacée vantée aujourd'hui par le ministre, que celui-ci nous dise alors combien de fois on l'a appliqué au cours de cette période! Combien de fois a-t-on eu recours à cet article pour empêcher une pratique que, selon le ministre, l'article devait repousser ayant été spécialement rédigé à cette intention? Que le ministre nous cite les cas où l'on a appliqué l'article 498A! (*Exclamations*). Les choses iraient plus vite si les députés de la droite se tenaient tranquilles de façon que le ministre puisse comprendre nos questions. Je suis sûr que, si le ministre ne répond pas, c'est parce qu'il ne saisit pas ce que nous disons. Je devrais peut-être élever la voix, ou encore mes honorables amis pourraient faire moins de tapage, afin que le ministre comprenne. Je ferai comme ils le voudront mais je saurais gré au ministre de nous dire combien de fois on a invoqué l'article 498A et dans combien de cas on a obtenu une condamnation.

L'hon. M. Garson: Je n'étais pas ministre de la Justice de 1935 à 1939. Le député ne m'ayant pas donné avis de sa question, je ne puis lui répondre. Je puis lui dire cependant,—je l'ai dit hier et il a peut-être lu mes remarques,—que nous avons eu recours à l'article 498A au cours de l'année écoulée. Et nous y recourrons encore, au besoin.

M. Diefenbaker: De quelle cause s'agit-il?

L'hon. M. Garson: Tout est consigné au hansard.

M. Diefenbaker: De quel cas s'agit-il?

M. Fulton: Peut-être est-ce consigné au hansard, mais nous n'avons pas encore eu l'occasion de questionner le ministre à ce sujet.

Une voix: L'honorable député n'était pas ici.

M. Fulton: Quel usage en a-t-on fait et à quelle fin?